

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 30 Juin 2026

Date de la convocation : 22/06/2026

Date d'affichage : 22/06/2026

Présents :. Pierre LHOTTE, Corinne ZAETTA, Philippe AUBIER, Stéphany SALSI, Christian SORTON, Jean-Claude SILLET, Stéphanie SAUVAGE, Cédric DEBATY.

Pouvoirs : Fabien LOBJOIT donne pouvoir à Christian SORTON et Justine LEBERGUE donne pouvoir à Stéphanie SAUVAGE.

Absente excusée : Maud THENOT.

Secrétaire de séance : Philippe AUBIER

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte-rendu réunion du 16 Avril 2026
- Convention mise à disposition du Service Commun d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme dématérialisée
- Délibération pour les délégations de signature données aux adjoints
- Délibération convention carte carburant Leclerc
- Intention programmation travaux de voirie
- Commission bâtiments : point sur le logement communal
- Nomination délégué suppléant commission de contrôle des listes électorales
- Désignation membres titulaire + suppléant siégeant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Avis sur projet de périmètre du SAGE de la nappe de la Craie
- Questions diverses

1) Approbation compte-rendu réunion du 16 Avril 2026

Le conseil municipal adopte le compte-rendu de la réunion du 16 avril 2026 à l'unanimité.

2) Convention mise à disposition du Service Commun d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme dématérialisée (délibération n° 2026/05/01)

La convention est à refaire à chaque nouvelle mandature pour déléguer à la Communauté Urbaine du Grand Reims, l'instruction des dossiers d'autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants ne bénéficient plus de l'instruction des actes d'urbanisme par les services de la DDT à l'exception des communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Pour répondre à un souci de mutualisation des moyens dans l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims, cette dernière a constitué un service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Le Maire et le Président de la Communauté Urbaine du Grand Reims ont signé la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme depuis l'année 2017.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2026-2032, la Communauté Urbaine du Grand Reims a actualisé la convention de service commun afin de répondre à plusieurs objectifs :

- rationaliser, valoriser et optimiser les ressources techniques et juridiques en vue de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme ;
- optimiser le système d'information de communes tout en garantissant davantage de sécurité juridique dans la production des autorisations d'urbanisme et de continuité pour maintenir une qualité de service public aux utilisateurs ;
- favoriser l'émergence d'une culture commune de l'instruction des autorisations d'urbanisme et un partage des objectifs et des enjeux relatifs à la mise en application des documents d'urbanisme.

Après lecture de la convention, le maire sollicite l'autorisation de la signer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims ;

VU la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté Urbaine du Grand Reims ;

CONSIDERANT que les communes, dont le nombre total d'habitants est inférieur à 3500 habitants, peuvent disposer, si elles en font la demande, d'une télé-procédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisations d'urbanisme ;

Après avoir pris connaissance du projet de convention joint à la présente délibération,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition du service commun de la Communauté Urbaine du Grand Reims et d'opter pour la dématérialisation totale des autorisations d'urbanisme.

3) Délibération pour les délégations de signature données aux adjoints

La délibération est retirée de l'ordre du jour car l'information suite à la formation à la Communauté Urbaine du Grand Reims sur la délégation donnée à l'adjointe pour l'urbanisme était erronée.

Après contacts avec l'Association des Maires de la Marne et la responsable urbanisme du Grand Reims, il suffit d'un arrêté du maire qui doit être précis dans les termes.

4) Délibération convention carte carburant E Leclerc (délibération n° 2026/05/02)

Monsieur le Maire expose qu'actuellement la commune va s'approvisionner en carburant pour le tracteur à la station Total de Gueux.

Pour raison de proximité, il propose d'ouvrir un compte carburant auprès du Centre Leclerc de Jonchery sur Vesle.

Une ouverture de compte a été créée auprès de la plateforme Carte Carburant Pro E Leclerc.
Après délibération, Le conseil municipal, à l'unanimité,
- DECIDE d'autoriser le maire à signer la convention d'adhésion à la carte carburant Pro E. Leclerc.

5) Intention programmation travaux de voirie

Le Grand Reims demande une liste des travaux de voirie à effectuer sur la commune sur la période du mandat. Une délibération sera à prendre au prochain conseil municipal.

D'ici là, la commission voirie doit se réunir pour établir cette liste avec ordre de priorité

6) Commission bâtiments : point sur le logement communal

Suite à un Diagnostic de Performance Energétique concernant l'électricité, l'isolation, le plomb effectué sur le logement communal, la commission, avec l'accord et en présence de la locataire, a visité le logement.

Une description des travaux qui seraient à réaliser est présentée.

En synthèse, il va falloir définir une stratégie communale au vu de l'ampleur des travaux.

Un devis a été réalisé par un Bureau d'Etudes thermique pour faire un scan 3D du logement et faire un audit énergétique, point de départ de toute réalisation.

Monsieur Jean-Claude SILLET est intervenu énergétiquement à propos de la nécessité de disjoncteur différentiel pour protéger les personnes. Monsieur le Maire approuve cette remarque et précise que la mise aux normes du tableau électrique du logement communal prendra en compte obligatoirement ce point.

Sur proposition du maire (responsable en cas d'accident), le conseil décide de :

- Mettre en conformité immédiatement la partie électrique : pour cela faire venir un électricien pour devis (AB Sanilec, Ecart,...)

Il faudra vider les combles pour la suite.

7) Nomination délégué suppléant commission de contrôle des listes électorales

Madame Stéphanie Sauvage est désignée déléguée suppléante à la commission de contrôle des listes électorales.

8) Désignation des membres titulaire + suppléant à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) (Délibération n° 2026/05/03)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-2026-36 du 30 Avril 2026 fixant à 159 le nombre de membres composant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et la répartition entre les communes membres,

Considérant qu'il revient à la commune de Branscourt de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la CLECT,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Philippe AUBIER en qualité de titulaire et Madame Justine LEBERGUE en qualité de suppléante auprès de la CLECT.

9) Avis sur un projet de périmètre du SAGE de la nappe de la craie (délibération n° 2026/05/04)

Malgré des remarques sur notre absence d'expertise sur le sujet, le fait que tout le discours est au futur et qu'une abstention ou un non avis ne changera rien, un avis favorable est donné.

Vu la transmission par Monsieur le Préfet de la Marne d'un courrier relatif à la consultation sur le projet de périmètre du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) ainsi que le dossier préliminaire élaboré par la Région Grans Est,

Considérant que conformément à l'article R.212-27 du code de l'environnement, ce projet est soumis pour avis notamment aux communes,

Après consultation du projet de périmètre du SAGE et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner avis FAVORABLE au projet de périmètre du SAGE de la nappe de la craie.

10) Questions diverses

- Travaux rue du Faubourg : les nids de poules ont été bouchés par l'employé communal avec de l'enrobé à froid pour attendre les travaux sous maîtrise d'ouvrage CUGR qui démarreront en septembre 2026.
- Assurance du local technique : il faudra faire un avenant au contrat car actuellement assuré avec « non occupant » ce qui ne sera plus le cas.
- Association danse « country » : un mail du président demande l'octroi d'un créneau supplémentaire. Après discussion, il est convenu que Corinne Zaetta et Christian Sorton le rencontreront pour lui faire état de problèmes de propreté de la salle après leur activité du lundi, de nuisances acoustiques sur le parking à la fin du cours (tard), de la place occupée par les véhicules et du tri des déchets non effectué (bouteilles et déchets non valorisables dans le container jaune).
- Container jaune du foyer rural : une signalétique va être ajoutée sur le container pour alerter sur les consignes de tri et l'emplacement du container « verre ».
- Familles rurales : sur leur proposition, Corinne Zaetta les a rencontrés et les activités de l'association lui ont été présentées. Un questionnaire sur leur projet social a été rempli en séance ; des questionnaires pour les particuliers sont également disponible.
- Planning des réunions du conseil municipal : Corinne Zaetta suggère que l'on fasse un planning pour l'année 2026-2027 à la prochaine séance du conseil municipal. Même s'il n'est pas rigoureusement tenu (ajout, suppression de séances) cela fera une base, puisque des dates sont presque imposées (budget,

rentrée,...). Au prochain conseil municipal, chacun doit venir avec son agenda et un calendrier scolaire sera récupéré.

-
- Stationnement rue de la Montagne : suite à un accident devant l'entrée de la ferme (ballot de paille tombé sur une voiture en stationnement en raison de la difficulté au tracteur de manœuvrer), Pierre Lhotte demande à ce qu'un marquage d'interdiction de stationner (bande jaune) soit peint en face de l'entrée.

Madame Corinne ZAETTA a demandé à Madame Stéphanie SALSI de se taire afin de distribuer la parole et permettre à un autre intervenant de la commission bâtiments d'apporter son point de vue. Suite à cette altercation, personne n'est intervenu et Madame SALSI a quitté la séance.

La discussion a ensuite repris et la proposition serait de matérialiser des places de parking aux endroits non gênants pour les manœuvres (car il y a aussi le problème à l'intersection rue de la Montagne - rue du Haut de la Ville)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.